

## **LE (dernier?) SON du C.O.R...morceaux choisis.**

Le Conseil d'Orientation des Retraites, le C.O.R, vient de présenter son très sérieux 5ème rapport annuel :

« Evolutions et perspectives des Retraites en France »

Ton solennel, contenu très professionnel et documenté, agréable, sans pour autant entraîner l'enthousiasme. La tonalité sous-jacente restant plus proche du mythe de Roland à Roncevaux que du poétique « soupir d'automne » cher à Verlaine.

Aussi ce « son du COR » ce 14 juin nécessitait pour être pleinement audible un solide décryptage de sa partition suscitant trois interrogations :

- sur la pertinence des prévisions à très long terme :

les précédentes publications avaient déjà laissé apparaître de larges « fluctuations » ainsi l'hypothèse d'un retour à l'équilibre du système prévu en 2020 (version 2016) puis en 2040 (juin 2017) finalement révisé en novembre à ...2037, avec une entrée durable dans « l'excédent » en 2070, mais aussi sous réserve d'un taux de chômage ne dépassant pas (en moyenne de la période) 7% et d'une croissance des revenus de 1.5%...

Les amateurs le savent bien, le son du cor est capable de variations extrêmes, allant du très doux au plus acide, en fonction de l'habileté et de la façon de jouer du porteur de l'instrument !!

Ces prévisions de très long terme, horizon du système des retraites, ont ceci de remarquable qu'elles passionnent les spécialistes en encourageant un faible risque d'être contestées à l'échéance par les auditeurs témoins de la présentation.

Un premier point d'étonnement donc, lorsqu'on se souvient de l'observation récente du prix Nobel Robert Shiller

« ... personne ne peut savoir le niveau du PIB à plus d'un an... ».

- deuxième grande interrogation :

Les extrêmes précautions accompagnant les scénarii proposés vident largement leur crédibilité et ajoutent à l'incertitude déjà patente des prévisions économique-démographiques :

« le système dépend du contexte démographique, économique, des revenus d'activités du niveau de l'emploi de l'ensemble des acteurs et reste adossé aux structures de financement, ressources, dettes et réserves et aux efforts contributifs de chacun des régimes .. »

On ajoute : « le système resterait durablement en besoin de financement si le taux de croissance était durablement inférieur à 1.5 % à long terme et le niveau de vie des retraités passerait d'une situation légèrement plus favorable que celui des actifs (106 sur une base 100 en 2014, à moins de 90 en 2060..) aïe !! mais on s'en serait un peu douté..

- Enfin dernier point et non le moindre,

Aucune hypothèse sensible « politiquement et paritairement » n'a été explorée ; pudiquement les rapporteurs « évacuent » le sujet :

« .. certaines hypothèses n'ont pas fait l'objet de consensus des parties prenantes.. » c'est-à-dire, ni l'augmentation des cotisations patronales (veto Medef) ni l'allongement de la durée des cotisations et de l'âge de départ à la retraite (lignes rouges syndicales)..

Le COR rappelle au passage que sa mission consiste à proposer des solutions pour « garantir l'avenir et la justice (le président Macron y tient beaucoup) du système par répartition comme le prévoit la loi

du 20 janvier 2014, et l'engagement solennel de la Nation du choix de la répartition « comme système de retraite national dans la solidarité et la pérennité des pensions, avec des contributions égalitaires entre les générations et les types de revenus.

Avec cette observation finale qui plonge tout observateur dans des abîmes de réflexions :

« ...ceci suppose de rechercher le plein emploi ... » sachant que cet objectif, vu l'état de compétitivité du pays se révèle sur bien des points comme, un doux rêve.

En conséquence, il ne reste en réalité qu'une seule piste de « réforme » :

L'harmonisation des 40 régimes de retraites existant, accompagné de la mise en place d'un système dit universel (par point ou notionnel) ou « chaque euro cotisé donne le même droit à prestation ».

Le hic, c'est que chacun de ces régimes est une niche défendue par de féroces molosses, gardiens publics (surtout) mais aussi du privé de leurs spécificités (durée de cotisation, base de calcul, avantages familiaux, réserves etc..).

Certes, le système par point a cet avantage « de ne restituer que ce qu'il a reçu », ce qui serait pour la France, une grande première salubre pour nos finances publiques, mais, ..il serait loin d'être indolore, il n'y aura pas ou peu de gagnants... aussi, on peut craindre que pour éviter la déflagration sociale qui en suivrait (cheminots puissance 10), on peut craindre que, in fine, la solution retenue, soit totalement édulcorée

Une reproduction du « modèle » de la révision du statut des cheminots, c'est à dire « sans toucher « aux anciens », seuls les nouveaux « entrants » (ces générations futures qui n'ont ni représentants ni défenseurs politiques) subirait « la double peine » : forte baisse (relative) de leurs pensions et l'obligation d'assumer les charges exorbitantes des rentes que leurs aînés leur auraient cyniquement transmises.

Ainsi le C. O .R, dans « ses dits et surtout ses non-dits » (ses équipes ultra compétentes ne sont bien évidemment pas en cause), montre son vrai visage, celui d'une instance « politique » très adaptable aux humeurs changeantes de l'exécutif : et aux tabous et interdits portés par les parties prenantes.

Sont en cause, les caractéristiques de sa gouvernance, dans « la main » de la haute fonction publique et des logiques éculées du paritarisme (avec une mise à l'écart du secteur privé constituant pourtant la grande masse des ayants droits).

Seule une Autorité (réellement) indépendante pourrait servir pleinement l'intérêt général, et répondre à la mission « d'éclairage objectif » et démocratique des décideurs (nommés ou élus) que la loi à confier au COR et que, preuve en est faite, il ne peut assurer dans toutes les dimensions et hypothèses souhaitables par sa trop forte sensibilité à son environnement

à bien y regarder le dossier de la réforme des retraites semble prêt à ouvrir une nouvelle « crise de la modernisation » avec tous les aspects d'un sommet himalayen que le « médiateur et haut commissaire Jean-Paul Delevoye devra affronter par la « face nord » et... en même temps.

Vous avez aimé les ordonnances, la réforme de la SNCF, vous adorerez celle des retraites.

De Vigny avait raison.... :Le son du COR est triste.....

Jean-louis Chambon Président –fondateur du CERCLE TURGOT